

CONCOURS D'ENTRÉE À L'ESMD – SESSION 2026

Informations aux candidats – Spécialités Musique et Danse

Calendrier des compositions, épreuves de pratique, entretien et sélection

Le Service des Examens et Concours de l'INSAAC informe les candidats au concours d'entrée à l'École Supérieure de Musique et de Danse (ESMD), session 2026, du calendrier des compositions et du contenu des épreuves de pratique, d'entretien et de sélection pour les spécialités **Musique** et **Danse**.

1 Calendrier des compositions

Niveau Licence professionnelle 1

SPÉCIALITÉ	DATE	ÉPREUVE	HORAIRES
MUSIQUE	Jeudi 24 septembre 2026	Dissertation (Français)	08 H – 12 H
	Vendredi 25 septembre 2026	Pratique instrumentale	08 H – 18 H
DANSE	Jeudi 24 septembre 2026	Dissertation (Français)	08 H – 12 H
		Entretien avec le jury	14 H – 18 H
	Vendredi 25 septembre 2026	Pratique chorégraphique	08 H – 18 H

Niveau Master professionnel 1

SPÉCIALITÉ	DATE	ÉPREUVE	HORAIRES
MUSIQUE	Samedi 26 septembre 2026	Étude des projets de recherche	08 H – 18 H
DANSE			

Les candidats sont priés de se présenter sur les lieux de composition munis de leur convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité, au moins trente minutes avant le début de chaque épreuve.

2 Licence professionnelle 1 Danse – Épreuve de pratique chorégraphique

Spécialité Danse et Chorégraphie – Département de Danse

Le candidat proposera deux chorégraphies lors de son passage devant le jury : l'une sur une musique imposée, l'autre sur une musique de son choix.

- 1. Musique imposée** – À partir de la composition musicale imposée, le candidat propose une chorégraphie en tenant compte du rythme de la musique.
- 2. Musique au choix** – Le candidat propose une chorégraphie devant le jury sur une musique de son choix.

MUSIQUE IMPOSÉE : OÙ LA TÉLÉCHARGER ?

L'enregistrement de la musique imposée est disponible sur le site des concours concours.insaac.edu.ci, rubrique « Partitions musique et danse ». Le candidat est invité à le télécharger et à préparer sa chorégraphie avant l'épreuve du vendredi 25 septembre 2026.

3 Master professionnel 1 Musique et Danse – Épreuve de sélection

Spécialités Musique et Danse – Départements Musique et Danse

La sélection des candidats se fait par **l'étude de leur projet de recherche**. Elle porte sur les parcours suivants :

- **En Musique**, trois parcours : Pratique instrumentale – Sciences et techniques du son – Production et performance DJ.
- **En Danse**, un seul parcours : Danse et Chorégraphie.

Composition du dossier de sélection

1. **Un projet de recherche** sur un sujet relevant de la spécialité d'étude envisagée par le candidat, rédigé en six (6) pages minimum hors page de couverture, et comportant :
 - une introduction ;
 - le contexte de la recherche ;
 - la problématique de la recherche ;
 - les objectifs de la recherche ;
 - les hypothèses de la recherche.
2. **Une lettre de motivation** (pourquoi voulez-vous faire un Master professionnel ?).
3. **Un curriculum vitae** (CV).

DÉPÔT DU DOSSIER – DÉLAI DE RIGUEUR

Le dossier, saisi et relié, est à déposer en **deux (2) exemplaires** auprès des Chefs de Département de l'ESMD au plus tard le **vendredi 18 septembre 2026 à 16 H 30**.

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Pour toute information complémentaire, prière de vous adresser à l'École Supérieure de Musique et de Danse (ESMD) de l'INSAAC.

Le Service des Examens et Concours